

2017-04-57

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **3 avril 2017**, à 20 heures à la salle municipale, située au 379 route de l'église, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard  
Siège #4 - Madame Roxane Martine Coutu  
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance:

Siège #1 - Monsieur Ghislain Jeffrey  
Siège #3 - Madame Sylvie Tremblay  
Siège #5 - Madame Line Morin

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Michel Castonguay.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-58

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 6 mars 2017
- 4 - LÉGISLATION
  - 4.1 - Avis de motion - Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
  - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours de mars 2017
  - 5.2 - Approbation des comptes d'avril 2017
  - 5.3 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 28 février 2017

- 6 - CORRESPONDANCE
  - 6.1 - Dépôt de la correspondance
  - 6.2 - Contribution financière - Défi Têtes Rasées 2017
  - 6.3 - Campagne Sauvons Postes Canada
  - 6.4 - Prise de position ferme du Conseil en faveur du droit démocratique des citoyens de requérir un référendum lorsqu'ils le jugent nécessaire dans le cadre actuellement défini par la Loi et engagement à continuer les publications des avis publics dans les journaux locaux
- 7 - DOSSIER DE LA MRC
  - 7.1 - Point d'information - Monsieur Michel Castonguay
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
  - 8.1 - Point d'information - Monsieur Ghislain Jeffrey
  - 8.2 - Nomination d'un coordonnateur en sécurité civile
  - 8.3 - Nomination d'une coordonnatrice adjointe en sécurité civile
  - 8.4 - Achat d'un défibrillateur pour la salle communautaire
- 9 - RÉSEAU ROUTIER
  - 9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
- 10 - EMBELLISSEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU
  - 10.1 - Point d'information - Madame Line Morin
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
  - 11.1 - Point d'information - Madame Line Morin
- 12 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
  - 12.1 - Point d'information - Madame Line Morin
- 13 - FAMILLE ET LOISIRS
  - 13.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu
  - 13.2 - Dévoilement des gagnants pour le concours de sculptures sur neige
  - 13.3 - Remboursement d'une partie de l'inscription au camp de jour de Ville La Pocatière ou de la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
  - 13.4 - Autorisation pour la fermeture de la rue Ancitil pour une compétition de boîtes-à-savon
- 14 - PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME
  - 14.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay
- 15 - SEIGNEURIE DES AULNAIES
- 16 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 16.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
  - 16.2 - Demande d'autorisation CPTAQ - Ferme J.B.J. Duval Inc.
  - 16.3 - Permis de rénovation - Monsieur Jean Arsenault et Madame Maryse Corbin
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - VARIA
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2017-04-59

#### **3.1 - Séance ordinaire du 6 mars 2017**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant

la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

#### **4 - LÉGISLATION**

##### **4.1 - Avis de motion - Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité**

Madame Roxane Martine Coutu, conseillère, donne avis qu'un Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, sera adopté à la séance ordinaire du 1er mai 2017. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

#### **5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

2017-04-60

##### **5.1 - Approbation des comptes payés au cours de mars 2017**

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de mars pour un montant de 30 388,80 \$.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-61

##### **5.2 - Approbation des comptes d'avril 2017**

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois d'avril pour un montant de 46 221,07 \$.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

##### **5.3 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 28 février 2017**

La directrice générale dépose au Conseil municipal le rapport sur l'état des revenus et dépenses au 28 février 2017.

#### **6 - CORRESPONDANCE**

##### **6.1 - Dépôt de la correspondance**

La directrice générale dépose la liste des correspondances du mois courant.

2017-04-62

##### **6.2 - Contribution financière - Défi Têtes Rasées 2017**

**ATTENDU QUE** monsieur Jean-Paul Landry a confirmé sa participation au Défi Têtes Rasées de Leucan qui se tiendra au Centre Bombardier le 7 mai prochain;

**ATTENDU QUE** la mission de Leucan est de favoriser le rétablissement et le mieux-être des enfants atteints de cancer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'offrir une commandite de 25 \$ pour la participation de monsieur Jean-Paul Landry au Défi Têtes Rasées, édition 2017.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-63

### **6.3 - Campagne Sauvons Postes Canada**

**ATTENDU QUE** le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes demande l'appui des municipalités afin de s'assurer que la population continue de bénéficier d'un service postal public et universel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'appuyer le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes dans leur campagne pour sauver Postes Canada.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-64

### **6.4 - Prise de position ferme du Conseil en faveur du droit démocratique des citoyens de requérir un référendum lorsqu'ils le jugent nécessaire dans le cadre actuellement défini par la Loi et engagement à continuer les publications des avis publics dans les journaux locaux**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies est géolocalisée dans deux des plus grandes démocraties dans le monde, soit la province de Québec et le Canada;  
**CONSIDÉRANT QUE** dans l'histoire de la vie démocratique de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, cet outil démocratique a été utilisé avec jugement et respect par les citoyens à de très rares occasions;  
**CONSIDÉRANT QUE** les conseils de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies ont historiquement été à l'écoute des besoins et demandes exprimés par leurs citoyens, que ce soit à l'épicerie, le perron de l'église, ou plus simplement en consultation publique ou encore en conseil municipal, en amont des projets qui ont été proposés de temps à autres;  
**CONSIDÉRANT** les ressources limitées de la Municipalité et le fait que, entre autres, les travaux de voirie et d'eau ont été ces dernières décennies un vecteur important de surendettement des municipalités, mais encore un nid de corruption et de collusion affectant l'ensemble de nos institutions démocratiques, le rapport de la commission Charbonneau en faisant foi;  
**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec avec le projet de loi 122, rendra obligatoire la consultation publique avant projet des citoyens;  
**CONSIDÉRANT** la nouvelle orientation qui est donnée en ce qui concerne la fin de l'obligation de publication des avis publics dans les journaux locaux;  
**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens de notre Municipalité, comme dans une très vaste majorité de municipalités au Québec, sont très loin d'avoir tous accès à une connexion internet;  
**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau projet de loi 122 autorisera désormais l'adjudication de contrat jusqu'à 100 000 \$, de gré à gré;  
**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité considère comme étant une condition saine le fait que les citoyens doivent être de façon systématique informés par tous les moyens à la disposition du conseil;  
**CONSIDÉRANT QUE** le seul moyen sûr à la disposition du conseil de rejoindre 100 % de la population est de le faire par le biais des journaux locaux;  
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies décrète par la présente que la Municipalité continuera à appliquer le modèle de démocratie actuel et continuera de permettre la tenue de référendum tel que prévu actuellement par la loi;

- **QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies poursuivra la publication de ses avis publics dans les journaux locaux tant et aussi longtemps que les citoyens n'auront pas un accès à internet aussi performant que l'accès aux journaux locaux.

Adopté à l'unanimité.

## **7 - DOSSIER DE LA MRC**

### **7.1 - Point d'information - Monsieur Michel Castonguay**

Rien à signaler.

## **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE**

### **8.1 - Point d'information - Monsieur Ghislain Jeffrey**

Monsieur Jeffrey étant absent, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

2017-04-65

### **8.2 - Nomination d'un coordonnateur en sécurité civile**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies doit mettre à jour son plan de mesures d'urgence;

**ATTENDU QUE** pour se faire, il y a lieu de procéder à la nomination d'un coordonnateur dont le mandat sera de former un comité et de mettre à jour le plan des mesures d'urgence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination de monsieur Éric Moreau à titre de coordonnateur des mesures d'urgences en remplacement de monsieur Benoit Grenier.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-66

### **8.3 - Nomination d'une coordonnatrice adjointe en sécurité civile**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies doit mettre à jour son plan de mesures d'urgence;

**ATTENDU QUE** pour se faire, il y a lieu de procéder à la nomination d'une coordonnatrice adjointe dont le mandat sera de faire équipe avec le coordonnateur afin de former un comité et de mettre à jour le plan des mesures d'urgence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination de madame Cécile Morin à titre de coordonnatrice adjointe des mesures d'urgences en remplacement de madame Évelyne Castonguay.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-67

### **8.4 - Achat d'un défibrillateur pour la salle communautaire**

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un défibrillateur, au coût de 2 023,28 \$ incluant les taxes, qui sera installé à la salle communautaire.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-68

## **9 - RÉSEAU ROUTIER**

### **9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon**

**ATTENDU QUE** monsieur Raphaël Migneault-Bouchard est propriétaire d'un terrain situé sur la rue Anctil et projette la construction d'une résidence;

**ATTENDU QU'**il n'y a, actuellement, aucun fossé ni égout pluvial pour desservir sa propriété;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'effectuer les travaux nécessaires pour procéder à l'égouttement du terrain de monsieur Raphaël Migneault-Bouchard, dont les coûts s'élèvent à environ 13 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

## **10 - EMBELLISSEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU**

### **10.1 - Point d'information - Madame Line Morin**

Madame Morin étant absente, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

## **11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **11.1 - Point d'information - Madame Line Morin**

Madame Morin étant absente, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

## **12 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

### **12.1 - Point d'information - Madame Line Morin**

Madame Morin étant absente, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

## **13 - FAMILLE ET LOISIRS**

### **13.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu**

Afin d'assurer le suivi de la Politique familiale adoptée en 2016, Madame Coutu demande que le local des loisirs soit ouvert pour les jeunes les vendredis de 19 h à 22 h pour les mois d'avril et mai.

### **13.2 - Dévoilement des gagnants pour le concours de sculptures sur neige**

Comme à chaque année, le concours de sculptures sur neige s'est déroulé au cours du mois de mars. Les trois sculptures retenues pour leur originalité sont :

- **1er prix 100 \$ :** Madame Micheline Dubé
- **2e prix 75 \$ :** Madame Nicole Duval
- **3e prix 25 \$ :** Famille Gilbert

2017-04-69

### **13.3 - Remboursement d'une partie de l'inscription au camp de jour de Ville La Pocatière ou de la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies n'offre pas de services de camp de jour;

**ATTENDU QUE** les résidents de la Municipalité peuvent inscrire leurs enfants au camp de jour de la Ville de La Pocatière en défrayant le coût des non-résidents;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli offre également les services de son camp de jour à l'ensemble de la population;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité de rembourser aux parents qui inscriront leurs enfants au camp de jour de Ville La Pocatière ou de la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, la partie de l'inscription attribuable aux non-résidents pour le camp de jour seulement, sur présentation de la preuve d'inscription, les parents devront assumer le coût complet des "Sorties-folie".

Adopté à l'unanimité.

2017-04-70

**13.4 - Autorisation pour la fermeture de la rue Ancil pour une compétition de boîtes-à-savon**

**ATTENDU QUE** monsieur Michel Poitras, résident de Saint-Roch-des-Aulnaies, organise une compétition de boîtes-à-savon qui se tiendra sur la rue Ancil le 20 mai prochain;

**ATTENDU QUE** cette activité relève de la responsabilité de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** pour assurer la sécurité des participants lors de cette activité, la Municipalité doit fermer la rue aux automobilistes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité :

- **d'autoriser** la fermeture de la rue Ancil le 20 mai prochain pour une compétition de boîtes-à-savon;
- **d'autoriser** la sortie d'une camionnette avec gyrophare afin d'assurer la sécurité des lieux;
- **de mandater**, officiellement, monsieur Michel Poitras pour organiser et superviser, au nom de la Municipalité, le concours de boîtes-à-savon.

Adopté à l'unanimité.

**14 - PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME**

**14.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay**

Madame Tremblay étant absente, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

**15 - SEIGNEURIE DES AULNAIES**

L'assemblée générale annuelle de la Seigneurie des Aulnaies se tiendra à la salle communautaire, le 26 avril prochain.

**16 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**16.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard**

Monsieur Bérard mentionne que l'ouverture officielle de l'atelier intergénérationnel d'ébénisterie se tiendra prochainement.

2017-04-71

**16.2 - Demande d'autorisation CPTAQ - Ferme J.B.J. Duval Inc.**

**ATTENDU QUE** la Ferme J.B.J. Duval Inc. s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation de lotir et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 479 936, en faveur du propriétaire éventuel du lot 4 480 863, soit monsieur Guillaume Duval;

**ATTENDU QUE** l'emplacement visé par la demande n'a jamais été utilisé activement à des fins agricoles étant donné sa superficie minimale et la présence des résidences, d'un puits et d'un ruisseau;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles pour régulariser la situation;

**ATTENDU QUE** la demande ne sera pas préjudiciable à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

**ATTENDU QUE** la demande ne viendra pas altérer l'homogénéité de la communauté agricole;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-72

**16.3 - Permis de rénovation - Monsieur Jean Arsenault et Madame Maryse Corbin**

**ATTENDU QUE** monsieur Jean Arsenault et madame Maryse Corbin, résidents au 530 route de la Seigneurie, ont formulé une demande de permis de rénovation pour refaire la toiture de leur résidence;

**ATTENDU QUE** selon les règlements d'urbanisme en vigueur, le Comité consultatif d'urbanisme doit étudier la demande et faire ses recommandations au Conseil municipal;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'émettre le permis de rénovation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'accorder un permis de rénovation à monsieur Jean Arsenault et madame Maryse Corbin pour refaire la toiture de leur résidence en bardeau d'asphalte de couleur charbon.

Adopté à l'unanimité.

**17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

**18 - VARIA**

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

2017-04-73

**19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ATTENDU QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 50.

Adopté à l'unanimité.

---

Michel Castonguay, maire

---

Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.